

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2019

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18
Date de convocation :	29/03/2019

Séance du jeudi 04 avril 2019 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER

ABSENT : Maryse LESCURE

PROCURATIONS : Mme Corinne PECH donne pouvoir à M. Patrick NAUD, Mme Géraldine DUTREY donne pouvoir à M. Gilbert PAGNON, M. Jean-Charles MAGGIORANI donne pouvoir à Mme Christèle DEGRAEVE

SECRETAIRE : Mme Marie-Christine VERDIER.

1- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 février 2019

Approuvé à l'unanimité.

2- Décisions du maire (information des décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal) :

Décision n°2019-023 : Travaux de voirie pour la création d'un accès à la place Picharrot

La création d'un accès-voirie à la place Picharrot est confiée à SARL NARTET GASCOGNE TRAVAUX PUBLICS, 32810 PREIGNAN.

Le montant des travaux s'élève à un montant total de 5 280,00 € HT soit 6 336,00 € TTC.

Décision n°2019-024 : Travaux de création d'une antenne d'assainissement de l'impasse Picharrot.

La création d'une antenne d'assainissement de l'impasse Picharrot est confiée à SARL NARTET GASCOGNE TRAVAUX PUBLICS, 32810 PREIGNAN.

Le montant des travaux s'élève à un montant total de 7 790,00 € HT soit 9 348,00 € TTC.

3- BUDGETS (rapporteur : Claudine CARAYOL)

3-1 BUDGETS ANNEXES

3-1.1 ASSAINISSEMENT

3-1.1.1 Affectation des résultats 2018

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 449 657,08€ est affecté de la façon suivante :

- 156 441,52 € à la section d'investissement du budget primitif de 2019.
- 293 215,56 € reporté à la section de fonctionnement

Approuvé à l'unanimité.

3-1.1.2 Vote du Budget Primitif 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
LIBELLES		Réalisations 2018	B.P. 2019	LIBELLES		Réalisations 2018	B.P. 2019
011	Charges à caractère général	5 088,41	4 700,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations...	189 518,29	170 000,00
605	Achat eau	3 419,02	4 000,00	704	Particip. assainissement collectif	20 800,00	10 000,00
61521	Entretien bâtiments publics	148,50		70611	Surtaxe	168 718,29	160 000,00
61523	Entretien réseaux		500,00				
6226	Honoraires enquête publique	1 520,89					
627	Frais sur emprunt		200,00				
012	Charges de personnel	3 555,11	3 700,00				
6215	Personnel affecté par la collectivité 1/12e	2 406,24	2 500,00				
6451	Cotisations patronales	1 148,87	1 200,00				
65	Autres charges de gestion courante	59 943,78	62 000,00				
651	Participation Auch	59 943,78	62 000,00				
66	Charges financières	5 027,75	6 100,00				
66111	Intérêts	5 593,02	6 400,00				
66112	Intérêts - rattachement ICNE	-565,27	-300,00				
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	2 000,00				
673	Annulation TR PAC 1 PC	4 000,00	2 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 566,62	62 380,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 724,51	36 205,00
6811	Amortissements	51 566,62	62 380,00	777	Quote-part subv Invest. virée au résultat de l'exercice	32 724,51	36 205,00
023	Virement à la section d'invest.		86 540,00	002	Excédent fonction. reporté		293 215,56
T O T A L ...		129 181,67	227 420,00	T O T A L ...		222 242,80	499 420,56

La section de fonctionnement a été votée en suréquilibre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES		Réalisations 2018	B.P. 2019	LIBELLES		Réalisations 2018	B.P. 2019
16	Emprunts	19 442,90	19 600,00	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	4 211,47	156 441,52
1641	Remboursement capital emprunts	19 442,90	19 600,00	021	Virement de la section de fonctionnement		86 540,00
20	Immobilisations incorporelles	28 853,91	2 000,00	13	Subventions d'invest.	17 394,30	115 000,00
2031	Etudes diagnostic réseau général et mise à jour zonage	27 854,21		13111	Subv. agence de l'Eau sur travaux (323 000 + 60000) x 30%	17 394,30	115 000,00
2033	Annonces	999,70	2 000,00				
21	Immobilisations corporelles		105 740,00	16	Emprunts		150 000,00
2158	Création d'une antenne Picharrot + travaux stade		18 000,00		Emprunts		150 000,00

2158	Création branchement 32		7 200,00				
2158	Création d'une antenne Avenue des Pyrénées		80 540,00				
23	Immobilisations en cours	16 247,65	492 000,00				
2315	Trvx assain Lot. Candelo		84 000,00				
2315	Réhabilitation réseaux		408 000,00	27	Autres immobilisations financières	13 246,53	85 800,00
2315	Trvx assain stade	16 247,65		2762	Créances / transferts T.V.A.	13 246,53	85 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 724,51	36 205,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 566,62	62 380,00
139111	Subv. d'invest. inscrites au compte résultat	32 724,51	36 205,00	28158	Amortissements immob. Corporelles	51 566,62	62 380,00
041	Opérations patrimoniales	13 246,53	85 800,00	041	Opérations patrimoniales	13 246,53	85 800,00
2762	Créances/transfert de droit à déduction TVA	13 246,53	85 800,00	2315	Intégration TVA	13 246,53	85 800,00
001	Déficit investissement reporté		616,52				
TOTAL...		110 515,50	741 961,52	TOTAL...		99 665,45	741 961,52

En section d'investissement, le montant total des travaux d'assainissement s'élève à 500 000 €, financés par une partie de l'excédent de fonctionnement, une subvention de l'agence de l'eau (à hauteur de 30%) ainsi que par le recours à l'emprunt (150 000 €). Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 741 961,52 €.

Approuvé à l'unanimité.

3-1.1.3 Diminution de la surtaxe communale d'assainissement,

Au regard du coût de la réhabilitation du réseau d'assainissement et du désendettement du service, il est proposé de baisser le tarif de l'assainissement comme suit :

- -15% sur les 1,40 €/m³ (part communale) soit un montant de 1,19€/m³
- -15% sur les 68 € d'abonnement soit un montant de 58 €

La baisse du tarif de l'assainissement se traduit par une économie pour l'utilisateur de 31€ pour une facture moyenne de 100m³.

Approuvé à l'unanimité.

3-1.2 ZAC Fleurian

▪ Budget Primitif 2018 :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et travaux		Vente de 3 lots	168 334.00
Intérêts d'emprunt	10 222.00	Participation budget PI	20 624.40
Capital d'emprunt	153 638.00	Remboursement intérêt d'emprunt	10 222.00
Déficit 2018	188 958.40	Remboursement capital d'emprunt	153 638.00
TOTAL	352 818.40	TOTAL	352 818.40

Budget équilibré à hauteur de 352 818,40 €. 3 lots restent à vendre.

Approuvé à la majorité des voix

Vote pour : 15

Abstentions : 4 (P.NAUD, L.DEGRAEVE, C. PECH, J.C MAGGIORANI)

3-1.3 Lotissement Belvédère

▪ **Budget Primitif 2019 :**

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Etudes	24 000.00	Emprunt	518 315.08
Travaux	313 000.00		
Intérêt d'emprunt			
Déficit 2018	181 315.08		
TOTAL	518 315.08	TOTAL	518 315.08

Les dépenses de 518 315,08 € sont financées par le recours à l'emprunt.

Le montant des travaux est de 313 000 € et celle des études de 24 000 €. L'aménagement du lotissement se décompose en deux tranches. La première tranche prévoit la création de 13 lots. (Permis d'aménager prêt à être déposé).

Approuvé à l'unanimité.

3-2 BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE)

3-2.1 Affectation des résultats 2018

Le montant de l'excédent de la section de fonctionnement (304 532,52 €) est affecté à la section d'investissement du budget primitif de 2019.

Approuvé à l'unanimité.

3-2.2 Vote du Budget Primitif 2019

FUNCTIONNEMENT RECETTES :

	Réalisations 2016	Réalisations	Prévisions 2018	Réalisations	Prévisions 2019
Chapitre n° 013 ATTÉNUATION DE CHARGES					
TOTAL	13 115,59	34 551,34	17 525	20 058,17	12 250
Chapitre n° 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE...					
TOTAL	190 775,93	203 233,04	200 200	205 880,65	198 400
Chapitre n° 73 IMPÔTS ET TAXES					
TOTAL	1 209 752,19	1 273 591,41	1 295 089	1 281 448,60	1 245 080
Chapitre n° 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
TOTAL	396 057,97	396 631,98	373 639	372 419,84	368 781
Chapitre n° 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
TOTAL	15 362,75	12 677,31	19 000	18 764,46	20 500
Chapitre n° 76 PRODUITS FINANCIERS					
TOTAL	2 305,32	2 025,62	1 684	1 739,93	1 375
Chapitre n° 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					
TOTAL	40 134,00	6 250,92		2 497,41	285 960
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 867 503,75	1 928 961,62	1 907 137	1 902 809,06	2 132 346
Chapitre n° 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
TOTAL	13 265,55	23 156,00	11 000	28 205,93	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 265,55	23 156,00	11 000,00	28 205,93	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 880 769,30	1 952 117,62	1 918 137	1 931 014,99	2 132 346

FONCTIONNEMENT DEPENSES : correction erreur matérielle (séance du 28/05/2019) :

	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Prévisions 2018	Réalisations	Prévisions 2019
Chapitre n° 011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL					
TOTAL CHAPITRE	505 617,94	531 888,80	537 302,00	487 663,80	544 570
Chapitre n° 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILE					
TOTAL	845 120,67	872 212,21	904 300,00	903 041,84	918 341
Chapitre n° 65 CHARGES DE GESTION COURANTE					
TOTAL	159 585,44	158 202,54	164 110	162 527,65	84 518
Chapitre n° 014 ATTÉNUATION DE PRODUITS					
TOTAL					22 501
Chapitre n° 66 CHARGES FINANCIÈRES					
TOTAL	54 301,21	48 872,15	47 500	46 382,52	62 622
Chapitre n° 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
TOTAL			21 125		500
Chapitre n° 022 DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL			80 000		56 500
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 564 625,26	1 611 175,70	1 754 337	1 599 615,81	1 689 552
Chapitre n° 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL			155 000		425 960
Chapitre n° 042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
CHAPITRE	39 595,40	28 725,96	8 800	26 866,66	16 834
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	39 595,40	28 725,96	163 800,00	26 866,66	442 794
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 604 220,66	1 639 901,66	1 918 137	1 626 482,47	2 132 346

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

- 59% d'impôts et taxes,
- 17% de dotations et participations,
- 17% de recettes exceptionnelles (dont 285 000 € de ventes de CEE).

Les dépenses de fonctionnement se décomposent à 43% par des charges de personnel et à 26% pour des charges à caractère général et 20% de virement à la section d'investissement.

C.DEGRAEVE : Le montant de 5 500€ consacré au budget d'achat de livres constitue une forte augmentation.

C.CARAYOL répond que lorsqu'il n'y a pas d'achat en rayonnage, cette dépense est en fonctionnement.

Une renégociation des contrats d'assurances a aussi permis une économie de 5000 euros. Une formation pour le passage du permis poids lourds d'un agent (6000 euros) sera financée dans le cadre du dispositif plan emploi compétences.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 132 346 €.

Investissement :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENTS	RAR	PROP NLES	VOTE	FINANCEMENTS	RAR	PROP NLES	VOTE
Remboursements Empts		1 565 738	1 565 738	Empts Court terme		2 267 312	2 267 312
Annuité d'Empts		112 100	112 100	Empt CT TVA		500 000	500 000
Rembourst Prets court terme		1 300 000	1 300 000	Empt CT Subv non notifiées		467 312	467 312
Remb Prêts Zac de Fleurian		153 638	153 638	EMPTS CT SUBV PROJETS		1 300 000	1 300 000
Remboursement subv Région		910	910				
BATIMENTS/ MATERIELS/LOGICIELS	848 439	1 509 869	2 358 308	Fonds Propres	0	885 195.01	885 195.01
Logiciels divers	2 439	3 799	6 238	EXCT INVNT 2018		67 204.49	67 204.49
Logiciels mairie (GED)		3 799	3 799	FCTVA		60 000	60 000
Logiciel cimetière	2 439		2 439	Taxes d'aménagement		20 000	20 000
Div Travaux et matériels	29 950	30 296	60 246	EXCT Fonct 2018		304 532.52	304 532.52
Révision PLU- Avenants		4 358	4 358	Remb Empt V de G		7 498	7 498.00
Matériel Défense Incendie		5 000	5 000	Virem du Fonctiort		425 960	425 960.00
Matériels ST		8 150	8 150	285960 vente CEE+Vir Fonct			-
S Crêpes lave vaisselle bac à graisse		5 700	5 700	±		4 000	4 000
Matériel roulant: Tondeuse	28 000		28 000	Cession Tondeuse		4 000	4 000
Isolation ateliers + potelets fixes(700€)		5 200	5 200				-
Ordinateurs mairie renouvellemnt	1 950	1 888	3 838	CLSH-Ecole- Cantine	15 000	9 000	24 000
CLSH-Ecole- Cantine	17 700	31 255	48 955	Particip Entrée CLSH	15 000		15 000
Fin Crépi		5 035	5 035	Participation V de G Investisst		9 000	9 000
Réfect Elément:Acoustique (6059€)	10 500		10 500				
Cantine : lave vaisselle		7 600	7 600	01 Salle de Spectacles	668 240	400 000	1 068 240
Portes cuisine dont 2 coupe-feu		15 820	15 820	Subv FNADT-DETR S Spect	603 500		603 500
EMat: Acoustique + stores + sèche linge	7 200	2 800	10 000	Subvt Région		100 000	100 000
01 Salle de Spectacles	623 500	893 769	1 517 269	CD Ctt de Developpt	64 740		64 740
Salle de Spectacle	623 500	863 769	1 487 269	Emprunt		300 000	300 000
Equipement scénographique		30 000	30 000	02 Rénovation Mairie	-	-	-
02 Rénovation Mairie	129 000	101 000	230 000				
MO + construction + révision verrière	109 000	101 000	210 000	Redynamisation Bourg		299 900	299 900
Mobilier	20 000		20 000	DETR solde		139 370	139 370
Redynamisation Bourg	45 850	449 750	495 600	Fondation du Patrimoine		10 530	10 530
Porches Maison Culture	45 850	449 750	495 600	Empt		150 000	150 000
Réfection du 32 et Abords M de la Culture				VOIRIE	3 691	436 483	440 174
VOIRIE - PLANTATIONS - PLUVIAL	85 900	883 100	1 030 300	Entrée Nord	-	423 200	423 200
Reserve Foncière	49 000	49 000	49 000	Participation SDEG		12 000	12 000
Entrée Nord	36 900	675 100	712 000	Subventions		211 200	211 200
sode Etu+ trx+panneaux lumineux 12 000€	36 900	675 100	712 000	Empts		200 000	200 000

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENTS	RAR	PROP NLES	VOTE	FINANCEMENT	RAR	PROP NLES	VOTE
Autres Voiries	61 300	208 000	269 300	Autres Voiries	3 691	13 283	16 974
Tranche annuelle	50 500	150 000	200 500	DETR Sécurisation solde(18457)	3 691		3 691
Accessibilité + plantations	10 800	2 000	12 800	Participation SDIS		13 283	13 283
Pluvial Candélo		56 000	56 000				-
Eclairage Public		34 000	34 000	Eclairage Public		10 300	10 300
Solde TEPCV 16 lampes leds		16 000	16 000	Subvention SDE		4 800	4 800
Eclairage Public rue d'Etigny (50%)		18 000	18 000	Subvention SDE		5 500	5 500
Dépenses imprévues		26 699.01	26 699.01				
Opérations d'ordre	-	-	-	Opérations d'ordre	-	16 834	16 834
Trx en régie				Dotation aux amortissements		16 834	16 834
Opérations patrimoniales	-	-	-	Opérations patrimoniales	-	-	-
TOTAL DEPENSES	934 339	4 020 316.01	5 015 955.01	TOTAL RECETTES	686 931	4 329 024.01	5 015 955.01

Les dépenses d'investissement comprennent des grands projets, dont le coût des travaux est de 3 008 098€, subventionnés de 65% à 77%.

Au total, le budget primitif 2019 est équilibré à hauteur de 5 015 955,01€.

Débats :

P.NAUD : Dans quelle section sont pris en compte les intérêts d'emprunts?

C.CARAYOL : Les frais financiers sont dans la section de fonctionnement.

P.NAUD : Il n'y aucune dépenses inscrite pour la sirène du PPMS.

JM. BLAY : les devis sont en cours. Le choix est imminent.

P.NAUD : Il manque du budget sur l'entretien de la voirie au regard de son état.

JM. BLAY : Sur nos routes communales, du fait de la situation de PAVIE en fin de vallée il y a convergence du trafic, et donc beaucoup de véhicules d'habitants d'autres communes.

G.PAGNON : L'état de la voirie de Pavie est comparable à de nombreuses communes Gersoises.

Présentation du tableau d'extinction de la dette : (rapporteur : Claudine CARAYOL)

Emprunts : (extinction de la dette)

2023 : -33000 € d'annuité d'emprunts

2024 : -63000 € d'annuité d'emprunts

Approuvé à la majorité des voix

Vote pour : 15

Abstentions : 4 (P.NAUD, L.DEGRAEVE, C.PECH, J.C MAGGIORANI)

3-2.3 Vote des taux des taxes locales,

Pour l'année 2019, M. le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir en 2019 les taux de 2018 des trois taxes, soit :

- Taxe d'habitation : 14,39 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28,23 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 99,89 %

Néanmoins, les bases d'imposition, déterminées par les services fiscaux augmentent :

- Taxe d'habitation : + 3,75 %
- Taxe sur le foncier bâti : + 2,55 %
- Taxe sur le foncier non bâti : + 0,55 %

Approuvé à l'unanimité.

3-2.4 Subventions aux associations (Rapporteur : Jean-Marc REGNAUT) ,

Les conseillers municipaux en fonction comme trésorier, président ou vice-président dans l'une des associations s'abstiennent pour le vote intéressant leurs associations :

- Gilbert PAGNON, Alexandre DENEITS (Foyer Rural)
- Christèle DEGRAEVE (Judo Club)
- Jacques FAUBEC (Avenir et tradition)
- Jean-Marc REGNAUT (Comité des fêtes)

	Votes 2019
A.D.D.A. 32	400 €
Allegria Flamenca	300 €
Amicale sapeurs-pompiers	2 500 €
Assoc. développement soins palliatifs	100 €
Association des parents d'élèves	300 €
Association pour le don d'organes et de tissus humains	100 €
Athlétic club auscitain	150 €
Avenirs et Traditions	2 500 €
Banque alimentaire	100 €
Basket (JAP)	800 €
Chambre des métiers	500 €
Chasse	400 €
Club 3e âge - Générations Mouvement	400 €
CNAS pour le personnel	4 968 €
Comité des fêtes de Pavie	3 200 €
Comité des fêtes de Pavie (pour organisation Téléthon)	400 €
Football Club Pavien	5 000 €
Foyer rural	18 400 €
Guidon Pavien	150 €
Judo Club	900 €
Les Fadas Gascons	800 €
Ligue contre le cancer	400 €
Ligue enseignement Gers - FALEP	250 €
Pétanque Pavienne	700 €
Pluie de tissus	130 €
Restaurants du cœur	100 €
Trad'Envie	3 500 €
Trail Course	200 €
	47 648 €

Approuvé à la majorité des voix

Vote pour : 15

Abstentions : 4 (J.FAUBEC, G.PAGNON, L.DEGRAEVE, JM. REGNAUT)

3-2.5 Fixation de la durée d'amortissement des études non suivies de réalisation (Rapporteur : Claudine CARAYOL)

Au regard de l'abandon des projets dont des études ont été réalisées et eu égard à la nécessité d'amortir les frais engagés sur ces projets, Monsieur le Maire propose que les frais d'études non suivies de réalisation, soient amortis sur une durée de 5 ans.

Approuvé à l'unanimité

4. Contrat cadre Bourg Centre (rapporteur : Jean-Michel BLAY)

La ville de PAVIE souhaite signer un contrat cadre « Bourg Centre Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée » avec la Région Occitanie, à l'initiative du dispositif, ainsi que d'autres financeurs : le Conseil Départemental du Gers, Grand Auch Cœur de Gascogne et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'AUCH.

Compte tenu des enjeux identifiés sur le territoire de Pavie, une stratégie de développement et de valorisation de cette commune a été définie autour des axes suivants :

Axe 1 : Moderniser la ville de PAVIE dans une structuration urbaine dynamique

Axe 2 : Affirmer l'identité patrimoniale de PAVIE dans son environnement

Axe 3 : Maintenir le cadre attractif de PAVIE

Ces axes sont déclinés dans le cadre d'un programme de développement comprenant 6 actions subdivisées en 17 projets.

Débats :

P.NAUD : je m'interroge sur l'état actuel de la salle polyvalente au regard de l'investissement de la salle de spectacle

G.PAGNON : Des travaux sommaires et des diagnostics sont prévus.

Ajout suite à l'approbation lors de la séance du 28/05/2019 :

P.NAUD : Il a été dit qu'une fois la salle de spectacle terminée, on transférera la salle polyvalente et la salle de spectacle à GACG.

J. GAILLARD : Cela fait partie des options à étudier.

J.M. BLAY : Pas de transfert des salles pour l'instant, mais un diagnostic de la salle polyvalente pour établir un calendrier de travaux à réaliser.

JM. BLAY : Je souhaite remercier les services municipaux ainsi que Mme CARAYOL pour le travail important effectué pour ce contrat qui permettra l'obtention de financements des futurs projets.

P.NAUD : Le développement durable n'a pas été suffisamment pris en compte notamment sur le projet de la salle de spectacle.

A.DENEITS : Le bâtiment autonome devient la norme aujourd'hui pour les bâtiments neufs. Il est prévu des diagnostics sur les bâtiments communaux au titre de la rénovation énergétique (installation photovoltaïque, isolation). Les deux écoles et la salle polyvalente sont des bâtiments prioritaires.

JM. BLAY : Un projet d'extension des ateliers municipaux est aussi en discussion avec une possibilité de panneaux photovoltaïques.

La salle de spectacle doit être un équipement en adéquation avec les besoins réels de la population. Elle a aussi pour vocation de conforter la place de Pavie comme bourg centre.

Approuvé à la majorité des voix

Vote pour : 15

Abstentions : 4 (P.NAUD, L.DEGRAEVE, C.PECH, J.C MAGGIORANI)

5. Marchés Publics

5-1 Liste des marchés conclus en 2018

Dorénavant pour les marchés publics conclus à compter du 1er avril 2019, les acheteurs sont soumis en plus de la publication sur le profil acheteur (www.ladepeche-marchespublics.fr) des marchés publics (valeur supérieure à 25 000 euros HT), déjà prévu par le décret de 2016, à une communication de ces données à l'Observatoire économique de la commande publique

La publication de ces données intervient dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de notification du contrat et doit comprendre les informations énumérées aux arrêtés du 22 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique et au recensement économique de la commande publique.

5-2 Reconduction du marché de travaux annuels de voirie (rapporteur : Gilbert PAGNON)

Le marché pour les travaux annuels de voirie a été conclu à l'issue d'une consultation en procédure adaptée avec l'entreprise COLAS Sud Ouest Agence (32550 PAVIE).

Ce marché à bons de commande d'un montant annuel minimum de 50 000.00 € TTC et maximum de 200 000.00 € TTC a été notifié initialement le 11/05/2017 et prévoit trois reconductions annuelles.

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil avait autorisé la reconduction du marché sur la période du 11/05/2018 au 10/05/2019.

Considérant que l'entreprise titulaire donne satisfaction, il est proposé de reconduire ce marché pour la période allant du 11/05/2019 au 10/05/2020.

Adopté à l'unanimité.

5-3 Attribution du marché de réhabilitation et d'aménagement de la Mairie (rapporteur : Alexandre DENEITS)

Le projet de travaux de réhabilitation et d'aménagement de la mairie et son plan de financement a été présenté au conseil municipal en date du 19 décembre 2018.

Ces travaux consistent à moderniser et rationaliser les locaux la Mairie de Pavie :

- La réhabilitation énergétique permettra de faire transiter le bâtiment, aujourd'hui classé catégorie D sur le plan thermique, à la catégorie B.
- La réorganisation des locaux améliorera les conditions de travail des agents communaux ainsi que les conditions d'accueil du public notamment vis-à-vis de l'accessibilité des PMR.

Le marché de ces travaux a été passé sous la forme de la procédure adaptée (art 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics). Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 05 février 2019 dans le journal d'annonces légales « La dépêche du Midi » avec une date limite de réception des offres le 27 février 2019 à 12h00. Les lots n°1, 4 et 7 ont fait l'objet d'une négociation le 25 mars 2019.

Concernant le lot n°2 « Menuiserie aluminium », la prestation de fourniture et pose du store de verrière, ainsi que l'option remplacement de la verrière ne sont pas retenues.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir :

- lot n°1, Démolition – Gros-œuvre : **Entreprise SARL MONTIES Bâtiment (32000 AUCH)**, pour un montant de **30 400,00 € HT soit 36 480,00 € TTC**,
- lot n°2, Menuiserie aluminium : **Entreprise CUNHA&CASTERA (32 000 AUCH)** pour un montant de **16 511,96 € HT soit 19 814,35 € TTC**.
- lot n°3, Menuiserie Bois : **DAZEAS, (32 000 AUCH)** pour un montant de **4 982,32 € HT soit 5 978,78 € TTC**,
- lot n°4, Plâtrerie- Doublages - Faux Plafonds : **NIN (32700 LECTOURE)**, pour un montant de **28 000,00 € HT soit 33 600,00 € TTC**,

- lot n°5, Electricité : **MARSOL ELECTRICITE (32 000 AUCH)**, pour un montant de **16 791,81 € HT, soit 20 150,17 € TTC**,

- lot n°6, Plomberie-Chauffage-Ventilation-Climatisation : **MARSOL ENERGIE (32 000 AUCH)**, pour un montant de **21 155,80 € HT soit 25 386,96 € TTC**,

- lot n°7, Carrelage : **LARY (32300 L'ISLE DE NOE)**, pour un montant de **11 079,76 € HT soit 13 295,71 € TTC**,

- lot n°8, Peinture : **SOULAN SAS (32000 AUCH)**, pour un montant de **15 505,08€ HT soit 18 606,10 € TTC**,

- lot n°9, Serrurerie : **EURL BOUILLOT (32000 AUCH)**, pour un montant de **2 715,00 € HT soit 3 258,00 € TTC**,

Le montant total des marchés de travaux s'élève donc à 147 141,73 € H.T. soit 176 570,07 € T.T.C.

Il est proposé d'attribuer les marchés de travaux de réhabilitation et d'aménagement de la mairie avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux aux conditions mentionnées ci-dessus et à prendre tous actes et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

5-4 Marché denrées alimentaires cantine : (rapporteur : Claudine CARAYOL)

5-4.1 Modification de la délibération d'attribution des lots 19 octobre 2018:

La délibération du Conseil pour l'attribution des lots fait référence à des montants erronés (issus de la comparaison des offres à partir d'un montant estimatif.) Or, s'agissant d'un marché à bons de commande avec des montants maximum, il convient de se référer aux montants prévus dans les documents de consultation, notamment le Cahier de charges du marché de denrées alimentaire.

En conséquence, il convient de modifier la délibération du 19 octobre 2018 pour faire correspondre les montants indiqués par lots aux montants maximum.

5-4.2 Avenants lots n°14 et n°18 :

Suite à la vente du fonds de commerce de la Boucherie Gasconne, titulaire des lots :

- n°14 : Viandes labélisées ou équivalent, pour un montant maximum de 5580 € HT

- n°18 : Charcuterie pour un montant maximum de 1898 € HT.

Le repreneur ne proposant pas exactement les mêmes produits et ne pouvant s'engager sur le bordereau de prix précédemment signé, il est convenu de résilier ces deux lots par avenant. La collaboration avec la Boucherie Gasconne sera reconduite, avec la réalisation d'un nouveau bordereau de prix, hors marché.

- modification du CCP (durée du marché)

Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction du paragraphe 1.3 du CCP concernant la durée maximale du marché.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 01/01/2019 au 31/12/2020 et peut être reconduit 1 année supplémentaire pour une durée maximale de marché public de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2020.

Adopté à l'unanimité.

6 Questions diverses

JM. BLAY : Il avait été débattu de la fusion des SIAEP en Conseil. Un récent courrier de Madame la Préfète du Gers a confirmé l'opposition de la majorité des communes contre le projet de fusion des SIAEP. Cette fusion ne se fera donc pas.

P.NAUD : Après la suppression d'un poste d'enseignant, est-il question que les ATSEM soient en surnombre ?

JM. BLAY : La gestion de cette problématique se fera progressivement. Cette question sera vue avec les services (départ probable à la retraite l'année prochaine d'un personnel ATSEM).

Le Conseil départemental du Gers sera présent lors du marché hebdomadaire du 10 avril 2019 pour le budget participatif.

Une réunion du SCOT est prévue le 18 avril 2019 pour les élus pour évoquer la définition des projets à venir.

G.PAGNON : Des travaux sont prévus rue du moulin : aménagement piétonnier, réduction de voie, abandon du dos d'âne, plateau au croisement avec la rue du repos, passage en zone à 30 km/h.

Il est prévu d'organiser une réunion de commission prochainement pour aborder le projet d'une zone à 30 km/h dans la bastide, d'un feu récompense et de la mise en place de potelets et de plots qualitatifs.

J.FAUBEC : M. LAMKADMI demande une place de stationnement de taxi sur Pavie. Il est actuellement sur liste d'attente.

JM.BLAY : Lecture du message de M. ESPINASSE qui indique qu'une manifestation a lieu tous les 1^{er} vendredi de chaque mois à 18h30 pour protester contre l'utilisation de pesticides de synthèse dans les communes volontaires.

Agenda : 7 avril : vide grenier

12 avril : Diaporama du photoclub

13 avril : Audition de l'école de musique

C.DEGRAEVE : Un ciné concert (projection courts et longs métrages) aura lieu le 27 avril à 17h00, organisé par le CINE32.

Par ailleurs, pourrions-nous obtenir la diffusion d'un article de notre liste (d'opposition) sur la newsletter ?

JM.BLAY : cette question sera vue au préalable en réunion d'adjoints.

P.NAUD : Est-il prévu l'augmentation de la redevance du SICTOM ?

J.FAUBEC : Non.

P.NAUD : Je demande le retrait des barrières séparant le trottoir des emplacements de stationnement rue du vieux pont. Cela sera plus sécurisant lors de la descente en voiture des enfants (stationnement côté droit). Il propose l'installation de bordures.

G.PAGNON : La réduction de la largeur du trottoir est impossible, au vu de la largeur réglementaire des trottoirs en termes d'accessibilité.

J.GAILLARD : Ces travaux avaient fait l'objet d'une concertation des habitants de la rue du vieux pont. Cette mesure risquerait d'augmenter le stationnement des voitures sur le trottoir et donc de constituer un obstacle pour les piétons.

JM.BLAY : je propose que cette question soit vue en commission voirie qui fera des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h00.